

CONCILIATION DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION AVEC LA STRATÉGIE DE LA GESTION DES ACTIFS
(000 000 \$)

No de
Ligne

No de Ligne	Additions à la base de tarification (Gaz Métro-107, Document 3, page 2, lignes 21 et 24)	Éléments de conciliation				Catégories d'investissements de la stratégie de la gestion des actifs (Gaz Métro-106, Document 1)					
		Total autres	Mesurage (note 1)	Frais fixes entrepreneurs, compensations reçues de tiers et autres ajustements (note 2)	Mise à niveau de la station de compression de St-Maurice (note 3)	Total gestion des actifs	Risques	Respect des exigences	Capacité hydraulique	Amélioration des actifs	
1											
2	Amélioration et transmission du réseau										
3	Branchements d'immeubles	10,6				8,5	3,2	0,1		5,2	
4	Protection cathodique	5,1				4,3				4,3	
5	Mesurage	9,4						0,2		1,9	
6	Régulateurs de pression	2,5				2,1					
7	Postes de livraison	4,4				11,1	9,1			2,0	
8	Conduites principales	28,7				26,7	11,6	10,7	0,8	3,6	
9	Raccordement et régularisation	(0,3)				1,5	0,6	0,2		0,7	
10	Total amélioration du réseau et raccordement et régularisation	60,4	6,2	9,4	4,3	(7,5)	54,2	24,5	11,2	0,8	17,7

11 Note 1 :

12 Les activités de mesurage ne font pas partie de la stratégie de la gestion des actifs puisqu'elles sont relatives aux coûts engagés pour le recyclage des compteurs ainsi qu'aux coûts de main-d'oeuvre engagés
13 pour le programme de sceaux.

14 Note 2 :

15 Il s'agit principalement de frais généraux payés aux différents entrepreneurs pour permettre à ceux-ci de couvrir les frais fixes qu'ils engagent en effectuant des travaux pour Gaz Métro. Puisque ces frais ne varient pas
16 en fonction du volume de travaux réalisés, ils ont été exclus de la gestion des actifs. Cette rubrique inclut également les compensations reçues de tiers (ex. : MTQ, UMQ, etc.) dans différents projets réalisés par Gaz Métro à
17 la demande des clients, ainsi qu'une partie de la compensation versée par Gaz Métro aux municipalités qui ont adhéré à l'entente de principe conclue avec l'UMQ pour la réalisation de projets d'amélioration du réseau.

18 Note 3 :

19 Tel que présenté aux pages 8 et 9 de la pièce B-0009, Gaz Métro-1, Document 3, du dossier R-3919-2015 des projets d'investissement visant l'amélioration et le renforcement des réseaux de transmission de l'Estrie et du Saguenay,
20 Gaz Métro doit ajouter un compresseur à gaz naturel et mettre à niveau les compresseurs électriques existants à la station de compression de Saint-Maurice. Ces investissements sont inclus dans la planification de la stratégie de
21 gestion des actifs alors qu'ils ne font pas partie des additions à la base de tarification de la Cause tarifaire 2016 puisqu'au moment du dépôt de la Cause tarifaire 2016, la Régie n'aura pas encore approuvé ces
22 investissements supérieurs à 1,5 M\$ du dossier R-3919-2015. Ces investissements seront inclus dans le solde d'ouverture de la base de tarification en 2017, à la suite de l'approbation du projet par la Régie.